

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du 18 Juin 1979 de Madame SCHMITT, domiciliée rue du Bon Curé à LUDRES, par laquelle elle demande à la Commune d'échanger le terrain qu'elle possède au lieudit "Le Saussi" section A C N° 30, d'une contenance de 4a 30 ca, en nature de verger, contre une superficie de terrain identique, dans le terrain communal situé entre son domicile et la voie ferrée, cadastré section AB N° 150.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- donne son accord pour effectuer l'échange de terrain avec Madame Veuve SCHMITT entre le terrain cadastré "Le Saussi" section AC N° 30, contenance 4 a 30 ca et la propriété communale cadastrée section AB N° 150, pour une superficie identique, à laquelle s'ajoute une superficie de terrain correspondant à la valeur des arbres fruitiers situés sur le terrain de Madame Veuve SCHMITT.
- autorise le Maire à signer tous les actes notariés nécessaires à cet immeuble.
- demande que soient réservées une bande de terrain sur la parcelle communale section AB N° 150 en vue de l'élargissement futur de la route du Bon Curé, proche du P.N. 14, et une bande de terrain le long de la voie ferrée afin de desservir la partie du terrain N° 150 section AB qui restera propriété communale,
- autorise le Maire à commander au Géomètre GOUDOT un relevé topographique des parcelles N° 149 et 150 section AB, pour une dépense de 4 292 F 00 T.T.C. en vue de l'établissement des actes notariés.